



DÉPARTEMENT COUPES

**Procès-verbal n°2 du 22 novembre 2011**

**Présents :** MM Bernard SCHERPEREEL (Président), Pascal HERQUIN (Secrétaire), Alain GEURTEN, Christian FRAITURE et Christophe NOTELAERS

**Invités présents :** Lucien LOPEZ, Jacques RINGLET, José NIVARLET et Alain KAISON

**Invité excusé :** Jean-Pierre DELCHEF

**Introduction**

Le Président souhaite la bienvenue à l'importante délégation des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à tous les membres présents.

**1. Approbation du procès-verbal n°1 du département du 06/06/2011**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Approbation des procès-verbaux de 1 à 4 de bureau**

Les procès-verbaux de bureau de 1 à 4 sont tous approuvés à l'unanimité des membres présents.

**3. Candidatures pour l'organisation des ½ finales Jeunes / Seniors – Choix du site**

Afin de rendre l'organisation de la journée des ½ finales encore plus « attractive », C. NOTELAERS propose de jumeler les rencontres « jeunes » et « senior(e)s » sur un même site. Après un court débat, la proposition est jugée très intéressante et acceptée à l'unanimité des membres présents.

Les clubs candidats sont : BC Cointe, BC Henri Chapelle, JS Péruwelz Fermoba, CS Bouge, BC Loyers et New BC Profondeville.

Après un échange de vues les sites suivants sont choisis :

- JS Péruwelz (5 matches de jeunes – organisation le samedi) ;

- BC Loyers (2 matches de jeunes et 2 matches messieurs – organisation le samedi);
- New BC Profondeville (5 matches de jeunes – organisation le dimanche) ;
- BC Henri Chapelle (2 matches de jeunes et 2 matches dames – organisation le dimanche).

Par ailleurs, les clubs du BC Cointe et du CS Bouge sont retenus en tant que « réserves ».

#### **4. Présence des membres sur les différents sites des 1/2 finales**

Les membres du Département informeront le plus rapidement possible le Président de leurs disponibilités pour une présence sur les différents sites.

#### **5. Candidatures pour l'organisation des finales – Choix du site**

Selon la règle « coutumière » de l'alternance, l'organisation des finales doit se faire pour « 2012 » dans la province du Luxembourg. Aucune candidature luxembourgeoise ne nous a été transmise. Dès lors, le choix du Conseil d'Administration devra se faire prochainement parmi les quatre candidatures de la province du Hainaut qui vient dès lors en ordre « utile ». Les quatre candidatures sont : JS Péruwelz, CEP Fleurus, Dexia Mons Hainaut 2 et BCO Saint-Ghislain.

#### **6. Amendes 2010 - 2011**

C. FRAITURE fait remarquer que lors des rencontres programmées le 1<sup>er</sup> novembre une trentaine de résultats ne lui a pas été communiqué dans les délais.

A l'avenir, il est prévu de préciser dans le règlement que les résultats devront être communiqués à la personne responsable le plus rapidement possible à l'issue de la rencontre et ce même si la rencontre a lieu un jour de semaine.

#### **7. Cas particuliers**

Vu qu'aucun accord n'est possible entre les deux parties, la rencontre « Pont de Loup – La Louvière » devra se dérouler le 29/11/2011 à 20H30 (date imposée par le Département Coupes).

#### **8. Bilan des 1<sup>er</sup> tours**

Dans l'ensemble les forfaits par rapport aux saisons précédentes restent toujours dans les mêmes proportions.

Suite à un coaching « illégal », l'équipe de Ganshoren s'est vue infliger un forfait.

## **9. Adaptation des règlements pour 2012/2013**

L'ordre des priorités des compétitions sera intégré dans le prochain règlement.

Il est proposé de débiter les tours préliminaires « jeunes » plus tôt (en principe à la fin du mois d'août).

Les tarifs pour les rencontres ½ finales « jeunes » et « senior(e)s » seront précisés de manière distincte afin qu'ils puissent être appliqués différemment selon le cas.

Pour les matches en semaine, il y a lieu de communiquer les résultats à la personne responsable dès que la rencontre est terminée.

## **10. Courrier**

Aucun courrier particulier n'est à signaler.

**Le Secrétaire,**

**Le Président,**

**Pascal HERQUIN**

**Bernard SCHERPEREEL**